



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond, le lundi 4 juin 2018 à 19 h 30, sous la présidence de M. le maire Daniel Dion. En plus de monsieur le maire, étaient présents messieurs les conseillers Etienne Beaumont, Philippe Gasse, Benoit Voyer, Yvan Barrette, Pierre Cloutier et Fernand Lirette.

Sont également présents : Le directeur général, M. François Dumont, et le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Renonciation à l'avis de convocation

1.2 Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

7.1 Aucun

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

18-06-164 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Attendu que les membres du conseil municipal sont tous présents;

Attendu qu'ils renoncent à l'avis de convocation conformément au 2^e alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE la présente séance extraordinaire soit ouverte et que le point suivant y soit discuté :

1. Dépôt d'une demande au *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – volet territorial*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

18-06-165 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – VOLET TERRITORIAL

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond dépose le projet intitulé *Valorisation du centre-ville : réalisation d'une phase préliminaire en 2018* dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – volet territorial* et demande une contribution financière non remboursable de 48 334 \$.

QUE la Ville de Saint-Raymond désigne le directeur général à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 45.

François Dumont
Directeur général et
assistant-greffier

Daniel Dion
Maire